

RENTREE 2023 COLLEGE / SEGPA / ULIS / LYCEE

1- Dates de rentrée :

Après le mot d'accueil et l'appel sur la cour, les élèves seront pris en charge par le professeur principal pendant que les parents assisteront à la réunion de rentrée obligatoire avec le Chef d'établissement et son équipe.

Par conséquent, quel que soit le niveau de classe de votre enfant, prévoyez de l'accompagner et d'être présent à la réunion. La réunion étant spécifique à chaque niveau, si vous avez plusieurs enfants, prévoyez d'assister à la réunion pour chacun de vos enfants.

L'accueil se fera comme suit :

	Accueil des élèves par le professeur principal	Réunion parents / équipe de direction
1ères	Lundi 04/09/2023 : 08h30 à 11h30	Lundi 04/09/2023 : 08h45 à 10h00
5èmes	Lundi 04/09/2023 : 10h15 à 12h15	Lundi 04/09/2023 : 10h30 à 11h45
4èmes	Lundi 04/09/2023 : 10h15 à 12h15	Lundi 04/09/2023 : 10h30 à 11h45
Secondes	Lundi 04/09/2023 : 13h30 à 15h30	Lundi 04/09/2023 : 13h45 à 15h00
3èmes	Mardi 05/09/2023 : 08h30 à 10h30	Mardi 05/09/2023 : 08h45 à 10h00
6èmes et ULIS	Mardi 05/09/2023 : 10h00 à 12h00 – 13h30 à 15h30 (cantine ouverte pour les ½ pensionnaires).	Mardi 05/09/2023 : 10h15 à 11h30
Terminales	Mardi 05/09/2023 : 13h30 à 15h30	Mardi 05/09/2023 : 13h45 à 15h00

Attention, le début des cours est fixé au mercredi 06/09 selon l'emploi du temps remis le jour de la rentrée. Ce qui signifie que les 5èmes, 4èmes, secondes et 1ères n'ont pas cours le mardi 05/09 et les ULIS, 6^{èmes}, 3^{èmes} et Terminales n'ont pas cours le lundi 04/09.

2- Horaires du collège et du lycée :

L'emploi du temps des classes sera communiqué par le professeur principal le jour de la rentrée, il sera provisoire jusqu'au moins lundi 26 septembre afin de procéder à d'éventuels réajustements.

Ouverture des portes	07h30
Début des cours (au plus tôt)	08h00
Pause méridienne	12h00 à 13h30 pour le collège 12h55 à 14h25 pour le lycée
Fin des cours (au plus tard)	17h30 pour le collège 18h25 pour le lycée

3- Changement de régime

Le passage de l'externat à la demi-pension ou inversement peut se faire durant la première quinzaine du mois de septembre. Ensuite, les changements se font à date fixe en prévenant un mois à l'avance soit pour le 1^{er} janvier soit pour le 1^{er} avril.

A Pantin, le 23/06/2023

